

Capital Invest IV

Avec remboursement minimum garanti



Le meilleur de deux mondes

Une garantie de remboursement minimum via un garant externe combinée à des opportunités de rendement élevé grâce à la participation à un indice renommé.

→ Vous bénéficiez par ailleurs, le cas échéant, des avantages fiscaux d'une assurance vie.

La solution optimale d'Allianz

Vous investissez dans un certificat basé sur la performance du SMI®. Vous profitez de ses mouvements à la hausse et d'une protection contre d'éventuelles baisses importantes.

Vous souhaitez placer vos économies avec des perspectives de croissance intéressantes et sans fluctuations importantes? Avec Capital Invest IV, vous profitez de l'évolution de valeur des entreprises suisses les plus solides.

Le Swiss Market Index (SMI®)

- Le SMI®* est l'indice boursier le plus important de Suisse; il jouit, depuis son lancement le 30 juin 1988, de la réputation d'un indice stable et solide.
- Le SMI® se compose des vingt entreprises les plus importantes et les plus liquides de Suisse, dont des groupes d'envergure mondiale tels que Nestlé, Novartis, Roche, et UBS.
- La Suisse et le franc suisse sont considérés comme des valeurs refuges en période d'incertitude économique ou de crise mondiale.
- Depuis le lancement du SMI®, sa valeur a pratiquement décuplé, ce qui représente une augmentation de valeur annuelle moyenne de quelque 6 %.

Les vingt entreprises suivantes font partie de l'indice:

Entreprise	Secteur d'activité
ABB	Électrotechnique
Alcon	Technique médicale
Amrize	Matériaux de construction
Galderma Group	Pharmacie
Geberit	Technique sanitaire
Givaudan	Chimie
Holcim	Matériaux de construction
Logitech	Matériel informatique
Groupe Lonza	Life Sciences / chimie
Nestlé	Alimentation
Novartis	Pharmacie
Partners Group Holding	Gestion de fortune
Richemont	Produits de luxe
Roche	Pharmacie
Sandoz Group	Pharmacie
Sika	Chimie
Swiss Life	Assurances
Swiss Re	Assurances
Groupe UBS	Banques
Zurich Insurance Group	Assurances

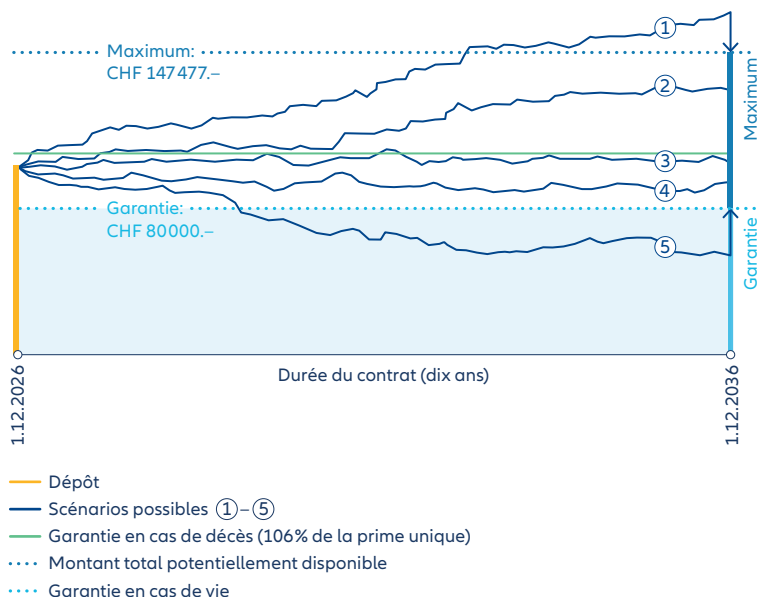
Capital Invest IV

Scénarios de performance



Homme (55 ans)

Dépôt de CHF 100 000.–, y c. droit de timbre



Prestation possible en cas de vie à l'échéance du contrat après dix ans

	Hypothèse de performance annuelle du SMI®	Remarques	Prestation env. (en CHF)
Scénario 1	+7,00%	Prestation maximale à l'échéance	147 477.–
Scénario 2	+3,50%	Participation de 98,84% à la performance du SMI®	143 555.–
Scénario 3	+0%	Participation de 98,84% à la performance du SMI®	101 328.–
Scénario 4	-1,00%	Participation de 100% à la performance du SMI®	91 305.–
Scénario 5	-5,00%	Garantie en cas de vie par l'émetteur / le garant	80 262.–
Prestation garantie en cas de vie à l'échéance du contrat			CHF 80 000.–
Prestation en cas de décès Valeur acquise, au moins			CHF 106 000.–

Informations importantes

- Le dépôt minimum est de CHF 30 000.–.
- La durée du contrat est de dix ans.
- Pour bénéficier des privilèges fiscaux à l'échéance du contrat, vous devez avoir au moins 50 ans et au plus 65 ans au début de l'assurance.
- Le contrat d'assurance peut être résilié à tout moment de manière anticipée, sachant que des conséquences fiscales sont possibles. La valeur générée à la date d'effet peut varier fortement et être inférieure au dépôt. Les prestations ne sont pas garanties en cas de résiliation anticipée.
- En cas de décès de la personne assurée pendant la durée du contrat, les bénéficiaires percevront la valeur acquise, dans tous les cas au moins 106 % de la prime unique.
- Le partenaire contractuel et l'assureur de la prestation en cas de décès est Allianz Suisse Société d'Assurances sur la Vie SA, Richtiplatz 1, 8304 Wallisellen.
- La période de souscription prendra fin le 20 novembre 2026. Le volume de souscription étant limité, l'offre pourra être clôturée prématurément.
- La proposition doit être déposée et le versement effectué au plus tard le 20 novembre 2026 (date de valeur).
- L'émetteur du certificat est Morgan Stanley Finance LLC, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A. Le garant est Morgan Stanley, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.
- Le preneur d'assurance supporte le risque d'une éventuelle insolvabilité de l'émetteur et du garant de l'instrument financier et peut donc subir une perte partielle ou totale du capital investi.
- La participation à une évolution positive du SMI® est de 98,84%. Le cap (plafond) s'élève à 45%. La participation à une évolution négative du SMI® est de 100%. La garantie correspond à 80% de la somme versée.

Disclaimer: les graphiques et les exemples chiffrés sont basés sur des hypothèses modélisées. Ils ne peuvent donner lieu à aucune prétention. En cas de rachat anticipé de l'assurance, la valeur peut être nettement inférieure au dépôt, même en cas de performance positive. La garantie en cas de vie n'est valable qu'à l'échéance ordinaire de l'assurance, pas en cas de rachat anticipé. Les bases contractuelles s'appliquent.